



Je protège mon site...

Pour protéger mon site, je dois identifier les points suivants :

- 1 ● Les accès : les zones dans lesquelles sont stationnés les chevaux, les zones de mise à l'abri, les zones isolées et les zones à l'abri des vues
- 2 ● Ma zone à protéger : une ou des zones proches des bâtiments techniques ou d'habitations, qui peut faire l'objet d'une surveillance aisée et qui pourrait accueillir tout ou partie des animaux
- 3 ● Systèmes de détection : de type caméras de chasse/vidéosurveillance spots lumineux autonomes à détection de présence..., qui serviront à la détection d'une éventuelle présence/intrusion ou approche de ma zone à protéger. L'emploi de signalétique permet d'affirmer la maîtrise de mon espace
- 4 ● Je suis en mesure de schématiser mon site et d'identifier les endroits d'où peut surgir la menace



Je prévient la gendarmerie

NE PAS HÉSITER, pour toute situation anormale, contacter les services de **Gendarmerie** en composant le « 17 »
NE PAS INTERVENIR DIRECTEMENT, COLLECTER UN MAXIMUM DE RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES AUTEURS



... mais aussi mes animaux

Protéger les animaux du risque de malveillance pose de nombreuses difficultés.

Le risque de malveillance n'exclue en rien les autres risques et ceux-ci doivent être anticipés.

Ex : Où vais-je faire paître les animaux, où vont ils pouvoir se mettre à l'abri, etc...?

- Visiter régulièrement les animaux, s'assurer de leur intégrité, relever un éventuel stress ou comportement anormal
- Rentrer les équidés le soir dans les box, stabulations, écuries ou les rassembler au plus près des bâtiments surveillés dans les prés
- Protéger en priorité les animaux vieux, malades ou très amicaux envers l'Homme. Ils constituent des cibles plus vulnérables
- Ne pas séparer les poulains de leurs mères (la protection de la progéniture les rendant plus méfiantes)
- Ranger les matériels susceptibles d'engendrer ou d'encourager le ou les auteurs à commettre des actes de cruauté
- Communiquer avec les propriétaires et/ou les visiteurs en les sensibilisant à la menace : répertorier les événements anormaux
- Prendre contact avec le voisinage et expliquer en quoi ils peuvent vous aider (vigilance accrue, etc.)
- Faire visiter les lieux aux gendarmes pour les familiariser avec le site

je engage

La gendarmerie du **Calvados** dans la lutte contre les actes de cruautés sur les équidés



Votre environnement

- Mon site est-il isolé ?
- Est-il à proximité d'axes de communication importants ?
- Est-il implanté en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale ?
- L'environnement direct est-il réputé calme (sentiers, circuits VTT, stationnement, bois, parkings, zones cachées...) ?
- La commune dispose-t-elle de moyens de surveillance (brigade, caméras, PM, éclairages...) ?

Votre structure équestre

- Le site est-il clos ?
- Le site est-il équipé de dispositifs techniques (barbelés, clôtures électriques, lisses en bois, barrières, portes de prés...) ?
- Le site est-il occupé en permanence (présence humaine, animaux de garde, voisins immédiats...) ?
- Le site est-il accessible au public (centre/structure équestre) ? Si oui, quelle est la fréquentation ?
- Combien d'équidés occupent le site (étalons, juments, poulains) ?
- Les chevaux sont-ils répartis sur le site (box, écuries, stalles/stabulations, prés, paddocks...) (détails avec google maps) ?

Vos habitudes

- Le site est-il occupé la nuit ? Les lieux sont-ils verrouillés en dehors des heures ouvrables ?
- Des situations anormales ont-elles été détectées ? Si oui, lesquelles ? Ont-elles fait l'objet d'un signalement auprès des forces de l'ordre ?
- Quand les équidés sont aux prés, box, écuries, laissez-vous les licols à porter de main ou sur l'animal ?
- Les animaux sont-ils isolés ?
- Sont-ils régulièrement visités ?
- Les chevaux sur mon site sont-ils méfiants ou au contraire s'approchent-ils facilement des personnes ?
- Suis-je en contact avec les gendarmes de ma circonscription ?
- Ai-je déjà bénéficié d'une consultation de sûreté ?



Si une majorité de réponse est «NON»
prenez attache avec votre brigade locale et demandez à bénéficier d'une consultation de sûreté

Si une majorité de «OUI»
n'hésitez pas à solliciter une consultation de sûreté afin de vous apporter des conseils supplémentaires

